

**COMITE D'INTERET LOCAL
TOULON NORD-EST**

*Beaulieu – La Canaillette – La Bosquette
La Pivotte – L'Elisa – Krantz*

157, avenue des sources
83100 TOULON
☎ 06 32 37 96 51

Association déclarée – Loi de 1901
J.O. des 9 et 10 mai 1984

<http://www.cil-toulon-nord-est.fr>

Compte-rendu de la réunion avec les élus du 7 septembre 2017

La réunion annuelle entre les élus et services municipaux et les adhérents du CIL Toulon Nord-Est a eu lieu le jeudi 7 septembre de 17h30 à 19h30, au foyer des retraités de La Pivotte, avenue de l'amiral Krantz. Devant une salle comble, les élus ont répondu à plusieurs questions portées à l'ordre du jour, ainsi qu'aux préoccupations de l'assistance. Parmi ces préoccupations, les comportements anormaux de certains habitants du nouveau quartier Font-Pré ont pris une place importante, à la hauteur des désagréments et inquiétudes générés.

1 Réponses aux questions portées à l'ordre du jour

1.1 Demande d'un distributeur automatique de billets

Madame Geneviève Lévy, premier adjoint au maire, a précisé, après avoir consulté La Poste, que l'installation d'un DAB près de l'éco-quartier Font-Pré ou dans les environs immédiats est difficilement envisageable. Pour des raisons de sécurité, les DAB sont sauf exception accolés à des agences bancaires et imposent des aménagements coûteux (transports de fonds). Elle précise que cette position n'est pas propre à La Poste mais correspond aux règles suivies par tout établissement bancaire. Des distributeurs existent un peu plus loin, à l'agence de La Poste à Brunet et au Crédit Mutuel de La Valette, près du rond-point Scarrone. En réponse à une question, madame Lévy précise qu'à l'heure actuelle, La Poste n'envisage pas de fermer le bureau de Brunet.

La question est close.

1.2 Installation d'une boîte aux lettres de La Poste à proximité du Carrefour Colonel Picot / Nice

Madame Lévy indique que La Poste est d'accord pour installer cette boîte. Une personne dans l'assistance annonce que la boîte est déjà installée. Après vérification, il n'en est rien.

Le CIL veillera à l'installation effective de la boîte aux lettres.

1.3 Demande de mise en place d'un appel bus chemin de la Bosquette

Monsieur Amaury Charreton, adjoint au maire, expose les raisons pour lesquelles une desserte de bus à cet endroit ne peut être mise en place. Techniquement, il est difficile de détourner la ligne 55, la seule qui passe à proximité, car le bus ne peut faire demi-tour malgré l'espace disponible à l'endroit demandé. Quant à un appel bus, il ne serait budgétairement pas supportable. De nombreuses demandes de ce type émanent des nombreux quartiers de Toulon où les routes sont escarpées. Mais elles ne sont pas compatibles avec la stabilité d'un budget de 55 M€ consacré annuellement aux transports publics (fonds publics et recettes passagers).

La question est ajournée compte tenu des éléments apportés par la Mairie, mais le problème demeure pour les personnes âgées ou handicapées habitant ce quartier.

1.4 Maintien et sécurisation de l'arrêt de bus La Pivotte

Monsieur Charreton précise que cet arrêt ne sera pas maintenu. En effet, il ne se trouve qu'à 110 mètres du nouvel arrêt Elisa-Pivotte. Cet arrêt n'est par ailleurs demandé au passage du bus que dans 5% des cas, alors que le nouvel arrêt est très fréquenté. Le maintenir coûterait 50 000 € car il faudrait le mettre aux normes PMR.

La question est close.

A l'occasion de cette question, il est signalé que le nouvel arrêt Elisa-Pivotte ne dispose pas de poubelle (aucun des deux arrêts de part et d'autre de l'avenue Picot). Les personnes qui le fréquentent ne peuvent que regretter les conséquences de cette absence sur la propreté (canettes vides et autres déchets laissés sur place par des usagers indécents).

Monsieur Charreton prend note de cette anomalie qui pourra être corrigée.

1.5 Point sur le fonctionnement du collecteur pluvial

Monsieur Charreton précise que 4 réseaux, récemment refaits, conduisent maintenant les eaux de pluie des parties hautes de nos quartiers vers le Saint-Joseph. Le bassin de rétention prévu dans le bas du nouvel éco-quartier devrait bientôt être construit. Cet ensemble est dimensionné pour faire face à de fortes pluies décennales. Il n'est en revanche pas conçu pour faire face à des événements climatiques à caractère exceptionnel.

Le CIL suivra avec attention la situation à l'occasion des pluies d'automne et jusqu'aux premières fortes pluies suivant la mise en service du bassin de rétention.

1.6 Ancien chemin de la Valette: constat récurrent de vitesses excessives des automobilistes

La difficulté vient de l'emprunt de cette voie de desserte par des automobilistes qui cherchent à contourner les ralentissements de la corniche Marius Escartefigue. Monsieur Charreton expose l'intention de dissuader les automobilistes d'utiliser cette voie comme une voie de transit. La répression mobiliserait des moyens comptés sans effet pérenne. Le dispositif privilégié est un système « d'écluses », qui impose l'arrêt d'une voiture pour en laisser passer une autre lors de croisements. Ce dispositif a fait ses preuves à d'autres endroits, dont avenue Ampère. Des riverains soulèvent d'autres options (places de stationnement, sens interdit, ...).

La municipalité fera des propositions d'aménagement au CIL qui consultera alors les riverains adhérents.

Monsieur Charreton écarte une demande de trottoirs, à son sens trop coûteuse et complexe alors que des plots en été mis en place pour protéger les piétons.

1.7 Demande d'information sur la réfection de l'échangeur du Tombadou ainsi que de l'escalier desservant Beaulieu

L'escalier a été réparé.

Question close.

L'échangeur du Tombadou doit être modifié dans le cadre de l'élargissement définitif à 3 voies de l'A57. Une enquête publique aura lieu en 2018.

Le CIL s'exprimera dans le cadre de cette enquête publique. Les adhérents sont d'ores et déjà invités à faire part au bureau de leurs doléances.

1.8 Demande de réfection du goudron place Junot

Le revêtement est endommagé par les racines d'un grand pin. Des travaux seront réalisés courant septembre, en deux étapes : décroustage du goudron et traitement des racines par le service des espaces verts, puis réfection de l'enrobé.

Le CIL suivra cette question jusqu'à la fin des travaux.

1.9 Nuisances sonores récurrentes place Calmette

Au-delà de nuisances sonores, les riverains se plaignent du comportement de jeunes qui, toute la nuit, jouent aux boules en ayant des comportements inadmissibles (bruit, marche sur les voitures ...), dans des états qui laissent supposer certaines addictions. Si l'éclairage du terrain de boules est effectivement coupé la nuit, celui du parking attenant illumine la place et rend possible cette présence non souhaitée. Les représentants de la municipalité précisent que l'éclairage du parking est également un facteur de sécurité, ce qui, dans le cas présent, est très contesté par les riverains. Madame Lévy suggère que la question de l'éclairage soit étudiée, ce que soutient le bureau du CIL. Concernant le signalement d'actes répréhensibles, il est rappelé que la police municipale peut être appelée jusqu'à 19h00. Au-delà, la police nationale peut intervenir sur appel au 17. La police nationale effectue des patrouilles jusqu'à 01h00 du matin. Plus tard, elle est moins présente et les urgences sont alors prioritaires, sur un périmètre dépassant largement celui du CIL.

Cette affaire n'est pas sans lien avec les difficultés faisant l'objet du paragraphe 2.1.

Le CIL informera ses adhérents des règles à appliquer pour signaler des comportements répréhensibles (article sur le site internet). Il demande également à la municipalité de se saisir de la question de la place Calmette, la coupure de l'éclairage du parking après une certaine heure pouvant être une option dont les effets seront suivis.

1.10 Point sur le nettoyage dans le quartier

Madame Florence Feunteun, adjointe au maire chargée des relations avec les CIL, rappelle que la collecte des ordures ménagères a été transférée à TPM le 1er janvier 2017. Il y a aujourd'hui 4 collectes par semaine, dont une pour les plastiques, papiers et cartons (voir sur notre site ou sur le site de la mairie, la description de services complémentaires comme l'enlèvement des encombrants ou des déchets verts à la demande). A partir du 4 septembre, après une réorganisation, les balayeuses doivent passer une fois par semaine. Madame Feunteun souligne cependant que certains endroits sont difficilement accessibles pour ces engins. Une des difficultés de nos quartiers est la pratique du dépôt sauvage : chemin de la Bosquette (un résident récemment rappelé à l'ordre par la municipalité), l'absence de local poubelle à la résidence Beaulieu (question à traiter avec le syndic), des difficultés dans le nouveau quartier Font-Pré (réunion prévue le 18 septembre entre Bouygues, les syndicats et la mairie), des locaux non fermés aux résidences Sainte-Marie (question à traiter avec le syndic).

Le CIL continuera à suivre tous les cas de dépôt sauvage et participera à la réunion du 18 septembre (Font-Pré). Les adhérents sont incités à signaler tout nouveau dépôt au CIL, qui relayera l'information vers la mairie. Ils sont également encouragés à signaler un éventuel non respect des rythmes de nettoyage des rues, afin de pouvoir en identifier les raisons.

2 Questions diverses

2.1 Difficultés liées au nouveau quartier Font-Pré

Plusieurs propriétaires et occupants de l'éco-quartier manifestent leur mécontentement face au comportement de quelques-uns, qui rendent la vie impossible : bruit, consommation et trafic de drogues, enfants laissés à eux-mêmes, déversement de poubelles par les fenêtres, pour ne donner que les quelques exemples cités en séance. La situation est telle que certains locataires partent déjà et des propriétaires envisagent de revendre, malgré la qualité de l'habitat qui n'est pas remise en cause. Craignant que la situation dégénère et convaincus qu'il est encore temps de la corriger à condition de prendre des mesures rapidement, ces habitants et les riverains demandent une intervention énergique des services publics.

Madame Lévy précise que la municipalité est consciente de cette situation malheureuse et se dit convaincue, après avoir rencontré les dirigeants de Var Habitat, que cet organisme attribue les logements dans les immeubles concernés de manière cohérente et responsable. En revanche, un contingent est directement géré par l'Etat et c'est bien là l'origine des difficultés (ce que confirment les constats des habitants). Le maire a déjà écrit au Préfet du Var. Madame Lévy affirme l'intention de la municipalité de continuer à suivre la question de très près.

De son côté, le CIL prend la mesure de la situation, sur ce nouveau quartier qu'il a volontairement inclus dans son périmètre pour proposer ses services à ses habitants. Face à la sensibilité de cette question, il est rappelé que faire courir des bruits infondés peut nuire au traitement efficace de l'affaire et qu'il faut s'appuyer sur des faits ou des informations officielles. Et s'il s'agit de se plaindre aux autorités de police notamment, des éléments tangibles sont vivement conseillés (photos, vidéos ...).

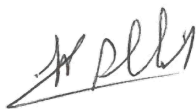
Le CIL considère que cette question est déterminante pour l'avenir du bien-vivre dans nos quartiers et s'impliquera activement aux côtés des autres acteurs pour tenter de corriger cette situation. Dans un premier temps, il écrira également au préfet pour manifester son inquiétude et ses regrets sur une situation dont il ne serait pas admissible qu'elle perdure ou pire, qu'elle se dégrade.

2.2 Questions diverses

- La chaussée de la rue Donchéry sera refaite en fin d'année. *Affaire suivie par le CIL, à clore à l'issue des travaux.*
- Il y a des nids de poule dangereux dans le bas du chemin de la Bosquette, ainsi qu'une dégradation générale du revêtement (signalée à la Mairie depuis plus de dix ans) rendant dangereuse l'utilisation de la chaussée par les piétons comme par les véhicules (nombreux accidents signalés). Le premier signalement est pris en compte par la mairie. De tels dangers doivent être signalés sans attendre l'occasion de la réunion avec les élus. Pour le reste (dégradation du revêtement), il est fait état des contraintes budgétaires des communes dans la réfection des chaussées de la ville. *Affaire à suivre.*
- Le refuge au niveau de la boulangerie, en face du magasin Bonifay, est trop avancé et jugé dangereux par les riverains. Par ailleurs, il empêche les voitures souhaitant tourner de dégager la voie principale de circulation, provoquant ainsi des embouteillages. *La mairie va étudier la question.*
- Effacement des peintures des passages pour piétons : les peintures actuelles sont moins résistantes que les anciennes peintures au plomb, désormais interdites. Il y a des campagnes fréquentes de peinture. **Les passages effacés doivent être signalés en continu au CIL, qui relaiera l'information vers la mairie.**
- L'hôpital Sainte-Musse et le complexe sportif Léo Lagrange sont mal ou pas indiqués sur l'avenue Picot. De nombreux automobilistes se retrouvent un peu perdus et tournent en rond dans le quartier, par exemple avenue Marx Dormoy. *La mairie pourra étudier une meilleure signalisation.*

Fait à Toulon, le 11 septembre 2017

Le Secrétaire du CIL Toulon Nord-Est
Jean-François PELLIARD



Le Président du CIL Toulon Nord-Est,
Docteur Jacques LENRIOT

